

Bulletin d'Informations N° 10 - JANVIER 2022

DINEAULT

Site Internet : dineol.fr

Mairie :
02 98 26 00 55
mairie-dineault@wanadoo.fr



Le Comité de Rédaction
du Bulletin d'Informations
espère que vous avez passé de
Belles Fêtes et vous présente
ses meilleurs vœux
pour cette Nouvelle Année 2022 .

Sommaire n°10

Couv : Eglise – Fondation du Patrimoine

P2 - 3 : Edito de Christian HORELLOU

P4 - 5 : Compte rendu Conseil Municipal

P6:: - Infos sur Communauté de
Communes (CCPCP).

P7 : - PLUiH Réunions (**Important**)

P8 : - Travaux Eglise
- Signature convention FdP

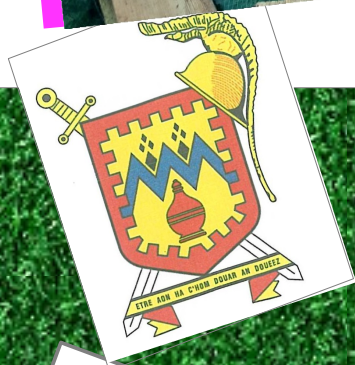
P9 : - Comité des Fêtes : Marché de Noël
- Bibliothèque : Expo peintures

P10 : - Vas-Y
- ADMR
- Brain Up
- Élections – Recensement
- Urbanisme : Dématérialisation

P11 – Espace Opposition
- Bandeau Cytikomi
- Bandeau Fondation du Patrimoine

P12 : DINEAULT : Soirée Jeunes

Directeur de Publication : Christian HORELLOU
Bulletin Municipal conçu, réalisé, imprimé et distribué par le « **Comité de Rédaction** »
Mairie de DINEAULT. **Bulletin Municipal n° : 10.** Date d'édition : 19 janvier 2022



Chers habitants,

Pour la deuxième année consécutive, je regrette que la traditionnelle cérémonie des vœux ne puisse se dérouler comme prévu dans la convivialité et le partage avec vous toutes et vous tous.

A vous Dinéaultaises et Dinéaultais, à vos proches et à celles et ceux qui vous sont chers, je présente mes vœux les plus chaleureux de santé, de bonheur et de paix avec une pensée particulière pour celles et ceux touchés par les épreuves de la vie, la maladie, la solitude, la perte d'un être cher.

C'est l'occasion de faire un point sur la vie de notre commune et ce que nous avons vécu pendant les 12 derniers mois.

La rénovation de trois bâtiments communaux est arrivée à son terme en 2021. La maison médicale a constitué un élément déterminant dans l'installation du docteur Pierre-Yves Boilley, médecin généraliste et des infirmières. Nous mesurons l'importance de ce nouveau service pour les Dinéaultais. La nouvelle salle Ménéz Ty Lor rénovée, donne déjà entière satisfaction aux associations et aux particuliers qui y organisent des réunions familiales. L'appartement au-dessus du restaurant scolaire est en cours de finition.

Chacune et chacun d'entre vous peut également constater les importants travaux de voirie menés à bien à hauteur de 450 000 euros, et indispensables pour la sécurité de tous et pour le travail agricole.

Le PLU, Plan Local d'Urbanisme, est enfin bouclé avec deux lignes directrices : réduire fortement les consommations de terres agricoles et limiter l'artificialisation des sols. Une 2ème réunion publique permettra d'apporter encore quelques modifications à la marge. Notre PLU est déjà transféré à la communauté de communes qui a désormais la compétence et il sera, à terme, fondu dans le PLUI, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Dinéault accueille, depuis septembre 2021 la structure d'accueil « Ages et Vie », qui apporte une réponse originale aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie, formule intermédiaire entre l'Ephad et le domicile. Les résidents d'Ages et Vie sont désormais Dinéaultais.

En matière de communication, Citykomi s'ajoute au bulletin et au site internet. Il s'agit d'une application à télécharger sur smartphone ou tablette. Elle permet de recevoir en direct et en instantané les informations communales avec des liens qui renvoient directement au site Internet. Pour ceux qui ne connaissent pas encore, des flyers sont à disposition à l'accueil de la mairie.

Projets pour l'année 2022

Les projets sont possibles grâce au budget de la commune. Il n'est pas extensible, c'est dommage, mais il nous permet de concrétiser des projets qui améliorent les services et la sécurité de tous.

En 2022 nous poursuivons la réhabilitation de certains bâtiments communaux :

Les travaux sur l'église Sainte Marie Madeleine ont débuté il y a quelques semaines et visent à consolider la structure du bâtiment qui donne de sérieux signes de faiblesse et vont s'étaler sur un an.

(À suivre page suivante)

3 **La rénovation de la salle communale** (anciennement salle Labat) consiste à changer toutes les menuiseries extérieures à l'exception des 3 fenêtres bleues du rez- de- chaussée qui sont déjà en double vitrage , à installer une chaudière à pellets de bois ,en cohérence avec les autres bâtiments qui bénéficient déjà de ce mode de chauffage : la salle multifonction, l' école Pierre Douguet, la mairie, le restaurant scolaire, la salle Ménez Ty Lor, l'appartement au-dessus du restaurant scolaire et la maison médicale. La transition énergétique constitue un enjeu fondamental dans un avenir proche et chacun d'entre nous doit se poser la question de ce qu'il doit faire pour aller dans le bon sens.

La revitalisation du bourg est déjà à l'étude avec plusieurs objectifs : améliorer la sécurité de déplacement dans l'ensemble du bourg, donner la priorité au piéton dans le centre bourg, embellir et offrir un cadre de vie agréable. Nous vous ferons appel pour recueillir et valider les idées d'aménagement dans la mesure où les conditions sanitaires le permettent.

Ainsi si notre commune avance, c'est grâce à toutes celles et ceux qui sont engagés à quelque niveau que ce soit en faveur de notre belle commune et de ses habitants :

Les services municipaux, administratifs, techniques, scolaire, de restauration, d'entretien qui travaillent au quotidien et qui par leur implication, leur professionnalisme, leur disponibilité participent au bon fonctionnement du service public.

Les bénévoles, acteurs essentiels de la cohésion sociale et de la vie communale : A la bibliothèque municipale, 11 bénévoles sont au service des lecteurs. Une dizaine d'associations contribuent également à dynamiser la commune et font preuve d'un véritable état d'esprit de service. Elles apportent à nos habitants la possibilité d'exercer leur activité sportive ou culturelle en toute proximité : yoga, danse, théâtre...

Je tiens à saluer les élus de l'équipe que j'ai le plaisir d'animer depuis mars 2020 pour leur engagement, leur investissement, leur volonté de porter le sens de l'intérêt général qui est la pierre angulaire de l'action publique et parmi eux les adjoints qui sont en première ligne : Hélène, Eric, Marie-Louise et Guy. Nous formons tous ensemble une force de proposition et d'action dans la bonne humeur et l'efficacité. Je salue aussi les élus de l'opposition qui font leur travail dans une ambiance sereine comme nous n'en avons pas connue depuis de nombreuses années.

En ces temps troublés, la commune reste le principal maillon démocratique de proximité, en prise directe avec le réel et les élus tentent d'apporter des réponses concrètes et pragmatiques aux attentes quotidiennes. Dans la commune, il y a également un lieu qui doit nous ramener aux valeurs fondatrices de notre société et surtout forger l'avenir : l'école et je veux remercier l'ensemble des équipes pédagogiques de l'école Pierre Douguet et de l'école Sainte Anne pour leur travail auprès des petits Dinéaultais.

Au nom du conseil municipal, je réitère à toutes et à tous mes vœux les plus chers pour cette nouvelle année. Qu'elle vous apporte des joies petites et grandes et qu'elle vous préserve des tourments de la vie. Je souhaite aussi la bienvenue aux nouvelles familles de notre commune.

Bloavez Mad.

(Le Maire : Christian HORELLOU).

Pour informations, voici quelques chiffres clés 2021 de la commune de Dinéault :

Données démographiques :

Mariages : **4**, Naissances : **13**, Décès : **21**

Données « Urbanisme » :

Nombres de permis de construire : **13**. Déclarations préalables : **25**. Certificats Urbanismes informatifs : **58**. Certificats opérationnels : **10**

Adoption du CR du 6 octobre 2021.

Le compte-rendu de la séance du 6 octobre 2021 est adopté. (14 pour, 3 abstentions).

Conseillers	
En exercice	19
Présents	14
Procurations	3
Votants	17

Eglise : Souscription d'un emprunt.

Rapporteur : Eric BODIOU : Il est envisagé de contracter un emprunt afin de mener des travaux de restauration de l'église paroissiale de Dinéault pour un coût global de 750 000 €. Le détail de la consultation est le suivant : Montant emprunté : **500 000 €** Taux fixe. Faire une proposition sur trois durées d'emprunt : 20, 25 et 30 ans. Quatre organismes bancaires ont été consultés et leurs propositions ont été présentées en séance. La Banque Postale est mieux disant avec un taux de 0,84% pendant 25 ans en amortissement à échéances constantes. Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, retient La Banque Postale en tant qu'organisme bancaire (*Unanimité*).

Assurances Attribution des marchés de la collectivité.

Rapporteur : Christian HORELLOU : L'échéance des marchés publics d'assurances de la Commune est fixée au 31 décembre 2021 et nécessite l'obligation de relancer une procédure de passation de ces marchés. La consultation à effet du 1^{er} janvier 2022, pour une durée de 4 ans, a été effectuée par la publication d'un avis d'appel public à la concurrence sur la plateforme www.megalisbretagne.org pour une remise des offres au 28 octobre 2021 à 15h00. Le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet de conseils en assurances « Insurance Risk Management Pays de Loire », représenté par M. Vincent PINEAU et présenté lors de la Commission de la commande publique qui s'est réunie le jeudi 4 novembre, a retenu les propositions suivantes : L'ensemble des lots (**1- Dommage aux biens** pour 3 517,53 € annuels, **2- Responsabilité Civile** pour 1 953,81 € annuels, **3- Flotte automobile** pour 1 913 € annuels, **4 Protection juridique** pour 105 € annuels) a été attribué à GROUPAMA LOIRE BRETAGNE 49 BEAUCOUZE. (*Unanimité*).

Financement des programmes d'équipements 2022.

Rapporteur : Eric BODIOU : Dans le but de ne pas retarder les programmes d'équipement en 2022, il est proposé au conseil municipal de faire application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en donnant pouvoir à l'exécutif de la collectivité territoriale d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits votés au Budget Prévisionnel 2021 sont de 1 547 923,74 €. Les crédits ouverts sont donc de 332 450 €. (*Unanimité*).

Suppression régie « Produits divers ».

Rapporteur : Eric BODIOU : Pour rappel, seuls les comptables de la direction générale des Finances publiques (trésoriers) sont habilités à régler les dépenses et recettes des collectivités dont ils ont la charge. Ce principe connaît une exception avec les régies d'avances et de recettes qui permettent, pour des raisons de commodité, à des agents d'exécuter de manière limitative et contrôlée, un certain nombre d'opérations. Depuis le 30 avril 2021, les régisseurs des collectivités locales vont déposer leur encaisse en bureau de poste, et non plus au centre des Finances publiques et de la même façon s'approvisionner en pièces et billets pour leur fonds de caisse. La Commune dispose actuellement de trois régies de recettes : « photocopies », « bibliothèque » et « produits divers ». Vu la modicité des encaissements : 7,30 € de 2018 à 2021, il est proposé à l'assemblée délibérante de supprimer la régie « Produits divers » et d'arrêter le registre des encaissements à la date du 31/12/2021. Les actes d'Etat civil et recherches généalogiques seront alors effectués à titre gracieux. Les tarifs communaux seront actualisés en conséquence. (*Unanimité*).

Admission créances en non valeur.

Rapporteur : Eric BODIOU : Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu de la trésorerie publique, une liste de créances irrécouvrables. L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont le trésorier dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes datant de 2016 qui se décomposent ainsi : 37 pièces pour un montant total de 1 143,60 €. (16 pour, 1 abstention)

Tarification cantine scolaire : actualisation.

Rapporteur : Marie-Louise BURLLOT : Depuis le 1^{er} avril 2019, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum. A compter du 1^{er} avril 2021, le Gouvernement amplifie ce dispositif en portant cette aide de 2 à 3€ par repas facturé à 1€ maximum depuis le 1^{er} janvier 2021 et ce avec un engagement sur 3 ans au travers d'une convention avec la collectivité. La mesure est applicable pour les collectivités ayant la compétence de restauration scolaire et les communes éligibles à la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale (DSR), comme c'est le cas à Dinéault. A cette fin, l'État verse une aide financière de 3€ par repas servi au tarif maximal d'1€, dans le cadre d'une grille tarifaire progressive calculée selon les revenus des familles ou idéalement le quotient familial. Celui-ci correspond au total des ressources avec allocations familiales divisé par le nombre de parts du foyer. Cette grille doit comporter au moins trois tranches, dont au moins une tranche est inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1€. Il est proposé de mettre en place les tarifs suivants : → QF 1 : (de 0 à 999 €) = 1 €, → QF 2 (de 1 000 à 1 399 €) = 2,40 €, → QF 3 : (de 1 400 et plus) = 2,50 €. Enfants non inscrits : 3,50 €. Enfants hors commune (sauf Trégarvan) si QF > 999 € : 3,00 € à compter du 01/01/2022 et 3,80 € à compter du 01/09/2022. Adulte 5 €. Ce dispositif concerne uniquement le restaurant scolaire. Les familles ne fournissant pas les documents attestant de leur quotient familial (attestation CAF) se verront appliquer le tarif de 2,50 €. (5 abstentions). Pour info : prix de revient estimé du repas : 10 €.

(Suite et fin : page suivante).

Certificats d'économie d'énergie.

CM du 1er décembre 2021

(Suite et fin).

mouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par la Commune et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économies d'énergie. (3 abstentions).

Plan Financement prévisionnel Rénovation énergétique.

Rapporteur : Christian HORELLOU : La version actualisée du plan de financement permet de solliciter une subvention auprès de l'Etat - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre du programme 2022, mais également auprès du Conseil régional de Bretagne et du département du Finistère. Elle concerne la salle communale avec un montant prévisionnel de dépenses de 180 000 € HT sur lesquels 20 000 € sont obtenus (DSIL), 46 000 € sont sollicités (DETR), 62 000 € espérés (32 000 € Département et 30 000 € Région), laissant à la commune un reste à charge de 52 000 € (30%).

Les travaux d'isolation de l'étage de la Maison Médicale sont également visés pour une dépense de 20 400 € avec une subvention de 10 000 € espérée du Conseil Départemental. (Unanimité).

Plan Financement Restauration Eglise

Rapporteur : Christian HORELLOU : Le coût des travaux de restauration de l'église est de 771 711,32 € HT. Afin de bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) en 2022 et d'une subvention sollicitée auprès de la Région Bretagne, un plan de financement de cette opération est proposé: DETR phase 1 : 100 000,00 € obtenus, DETR phase 2: 54 200 € espérés et Région Bretagne: 192 927,53 € espérés, Sauvegarde Art français: 8 000 € obtenus et le lancement du financement participatif: 30 000 € espérés. Ce plan laissera à la commune un reste à charge de 386 583 €. (Unanimité).

Cession de voies communales.

Rapporteur : Eric BODIOU : Le conseil municipal est sollicité afin d'examiner trois demandes d'acquisition de portion de voies communales. Dans les trois cas, ces voies communales sont enclavées, situées en impasse et utilisées dans le cadre d'un usage privatif ; de fait, elles ont perdu leur caractère de voie publique. Dès lors, le constat de la désaffectation de ces voies et leur proposition de déclassement dans le domaine privé de la commune sans enquête publique préalable peut être admis.

Portion de voie communale, lieu-dit Kerricard par M. et Mme Hémon (743 m²) - Portion de voie communale, lieu-dit Kerredan par Mme Miossec (500 m²).

Concernant le prix de vente de ces voies communales, il est proposé d'appliquer le barème suivant : Jusqu'à 499 m² : 3 € / m². De 500 à 999 m² : 2,50 € / m². Au-delà de 1000 m² : 2 € / m². (Unanimité).

Renouvellement lignes directrices de gestion 2022/2026.

Rapporteur : Hélène POULIQUEN : Depuis la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, les commissions administratives paritaires ne sont plus compétentes pour examiner les avancements de carrière des agents. Les lignes directrices de gestion mettent en place les critères décidés par la collectivité ou peuvent se référer au Centre de Gestion du Finistère. Sur la commune de Dinéault, la commission du personnel réunie le 8 décembre 2020 (validée par le Comité Technique du 1^{er} décembre 2020) a validé les critères suivants : Pour l'avancement de grade, les critères retenus sont :

L'adéquation entre le grade, la fonction et l'organigramme (40%) - La manière de servir, la motivation et l'engagement de l'agent (40%) - L'effort de formation et de préparation à un examen ou un concours (20%). Pour la **promotion interne** : les critères sont définis par le CDG29 et sont satisfaisants. Il est proposé de reconduire ces lignes directrices pour la période 2022/2026. (Unanimité).

Mise à jour du tableau des emplois.

Rapporteur : Hélène POULIQUEN : Par délibération du 26 mars 2021, le conseil municipal a accepté de modifier le tableau des emplois afin d'augmenter la quotité de temps de travail de l'emploi d'aide de cuisine passant ainsi de 20 h hebdo à 24 h hebdo à compter du 1^{er} mai 2021. Il apparaît que le poste a été surcalibré car l'agent n'effectue pas autant d'heures de travail pendant les périodes de vacances scolaires. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur : La suppression d'un emploi permanent d'agent polyvalent de cantine à raison de 24 heures par semaine, accessible au grade minimum d'Adjoint Technique et au grade maximum d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe et la création d'un emploi permanent d'agent polyvalent de cantine à raison de 22 heures par semaine, accessible au grade minimum d'Adjoint Technique et au grade maximum d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe. (3 abstentions)

Allocation attribuée aux nouveau-nés.

Rapporteur : Christian HORELLOU : La délibération du 3 décembre 2020 prévoit le versement d'une allocation de 100 € versée par la commune sur les livrets d'épargne des nouveau-nés à partir du 1^{er} janvier 2021. Jusqu'à présent, cette allocation était versée sur un livret d'épargne ouvert au nom de l'enfant. Or, le compte courant est envisageable à partir de 16 ans. Avant 16 ans, les parents peuvent uniquement ouvrir un produit d'épargne pour un enfant qu'ils alimentent à partir de leur propre compte courant. En résumé, il n'est pas possible pour un tiers d'alimenter directement un produit d'épargne, l'argent doit d'abord transiter par le compte du bénéficiaire ou de son représentant légal. Dès lors, la délibération est revue dans ce sens et précise que le versement de l'allocation attribuée pour les nouveau-nés est effectué sur le compte courant du représentant légal, et que ce dernier s'engage par une déclaration sur l'honneur à transférer les fonds vers le produit de l'épargne du nouveau-né. (Unanimité).

FINI 2021, voici 2022...

L'année 2022 s'annonce aussi chargée que les précédentes. DINEAULT est engagée dans ses propres objectifs et projets, mais elle intègre deux autres entités que sont la Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay et le Parc Naturel Régional d'Armorique auxquelles viennent s'associer Département et Région. Très naturellement, parfois par l'organisation administrative de ces entités, ou encore par souhait, DINEAULT entre dans les processus d'organisation du Territoire qu'ils soient économiques ou/et environnementaux.

Le but n'est pas d'être exhaustif, mais de planter le décor dans lequel doit se « mouvoir » et évoluer DINEAULT à travers les différents dossiers qui la concernent parfois de près, parfois de loin !... Et de les porter à la connaissance des citoyens.



Dans son édito (p 2 et 3), Mr le Maire rappelle les principaux objectifs de l'année 2022 :

- 🌞 - **L'église Sainte Marie Madeleine**, 🌞 - **La rénovation de la Salle Communale**, 🌞 - **La réhabilitation du bourg.**



COMMUNAUTE de COMMUNES

(1ère partie)

La structure administrative de fonctionnement de la CCPCP comporte 4 commissions. Chacune d'entre elles est composée de représentants des communes. Pour DINEAULT : **Commission 1** (Fonctions support) et **commission 2** (Développement et Attractivité du Territoire) : Guy LE FLOC'H. **Commission 3** (Environnement et développement Durable) : Christian HORELLOU. **Commission 4** (Services publics/Action sociale/Santé et Solidarité) : Hélène POULIQUEN. Ces commissions se réunissent pour les sujets les concernant pour avis avant qu'ils soient présentés à la réunion des maires. Le Conseil Communautaire réunissant tous les représentants élus de toutes les communes, valide (ou non) définitivement les décisions (une fois par mois environ).

En dehors de ces rouages classiques de fonctionnement, certains dossiers en cours auront des répercussions sur notre quotidien : En voici quelques uns :

🌞 - **Le PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat)** : Ce bulletin souligne avec force (p 5) les prochaines réunions dédiées à ce dossier et montre son importance et ses impératifs. Il se déroule selon un formalisme bien défini. Le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est la conséquence de nombreuses réunions de travail en collaboration avec le bureau d'études en charge du dossier. Sa présentation au public est une obligation réglementaire. Le PLUi-H n'est probablement qu'à mi-parcours, sa validation n'interviendra qu'en 2024 ! Ceci nous ramène au PLU de DINEAULT qui a été transféré à la CCPCP pour validation depuis quelques semaines. Il a été présenté aux Personnes Publiques Associées parmi lesquelles figurent les services de l'État et les Chambres Consulaires : (Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers etc...) pour avis. Pour l'heure, si certains organismes ont donné un avis favorable, d'autres souhaitent certaines modifications qui devront être prises en compte avant de passer à l'étape suivante.

🌞 - **Le schéma directeur des « Mobilités Actives »**. Les transports sont essentiels dans notre vie quotidienne pour chercher ou retrouver un emploi, aller au travail, se soigner, se former... Mais aujourd'hui, la politique des transports n'est plus adaptée aux réalités du pays, aux besoins et aux attentes des citoyens. La loi d'orientation des mobilités a été publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019. Cette loi transforme en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres. Cette loi porte des investissements sans précédent : 13,4 Md€ sur la période 2017-2022, avec une priorité donnée aux transports du quotidien. Dans le cadre de sa **politique de mobilité territoriale**, la Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay (CCPCP) réalise un **schéma directeur** des mobilités actives (vélo, marche). Petit rappel : mobilité active = forme de transport de personnes, qui n'utilise que l'activité physique humaine comme source d'énergie !

L'idée générale est d'établir les meilleurs critères de partage de la route entre tous les usagers, qu'ils soient automobilistes, cyclistes ou piétons ... Plusieurs réunions de travail ont été nécessaires et ont ouvert un autre principe : celui de l'interconnexion des communes et une valorisation du patrimoine touristique. Le plan d'Action envisagé, s'il concerne l'intégralité du territoire, pose comme axe de liaison, pour notre secteur, la CD 887 Châteaulin/Crozon sur lequel viendrait se « brancher » la CD60 jusqu'au bourg de DINEAULT (chaussidou ?), avec une prolongation possible vers le Passage. Cet axe serait également l'épine dorsale des accès au littoral et à la Presqu'île.

🌞 **Le PCAET** est un projet territorial de développement durable **Plan Climat Air Énergie du Territoire**. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions : - Réduction des émissions de GES (Gaz Effet de Serre). - Adaptation au changement climatique. - Sobriété énergétique. - Qualité de l'air. - Développement des énergies renouvelables. Il s'applique à l'échelle d'un territoire inter-communal, sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués. La loi TE-CV (Transition Énergétique et Croissance Verte) d'août 2015 prévoit que les EPCI de plus de 20 000 habitants se dotent d'un plan climat air énergie territorial qui doit être révisé tous les 6 ans. Il a déjà nécessité de nombreuses études et enquêtes ; les différents aléas du territoire ont été identifiés et classés dans les registres Climat, Air ou Énergie. Le plan s'articule sur 4 documents qui s'échelonnent sur un agenda prévisionnel: les diagnostics, les stratégies mises en place, le plan action fonctionnel et les indicateurs de l'évaluation environnementale. Selon les sujets il est mené par le Pays de Brest, la CCPCP, la Chambre d'Agriculture... Quelques orientations : - Résilience du Territoire (carbone), - Préservation de la ressource en eau, - Aménager et adapter le territoire à de nouvelles contraintes (montée des eaux, consommation foncière), - Soutenir l'Agriculture (circuit court), - Renouveler la flotte de véhicules (Gaz Naturel pour Véhicules) GNV, - Restauration collective ... (à suivre)

(Texte : Guy LE FLOC'H)

La seconde partie sera présentée dans le prochain n° du Bulletin Municipal de mars 2022

IMPORTANT

PLEYBEN
CHÂTEAULIN
PORZAY
Communauté de communes

Réunions publiques PLUi-H

Dans le cadre de l'avancement du
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

> Jeudi 27 janvier 2022
à 18h30 - salle de l'Arvest,
17 rue de l'église, PLEYBEN

> Jeudi 10 février 2022
à 18h30 - salle communale,
place St-Yves, PLOMODIERN

Infos : COMMUNAUTE DE COMMUNES PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY
02 98 16 14 00 - contact@ccpcp.bzh

Élaboration du PLUi-H

Article: annonce des réunions publiques PADD

Rédaction : Perspective. Atelier d'urbanisme

Le Plan local d'urbanisme intercommunal sur les rails

Depuis septembre 2019, les élus de la CCPCP travaillent à l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H).

Pour les 17 communes de l'intercommunalité, c'est l'occasion de se rassembler autour d'un projet fédérateur.

Après une phase de travail consacrée au diagnostic territorial, l'heure est aujourd'hui à la définition des orientations d'aménagement. Dernièrement présenté aux élus municipaux, le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** sera exposé aux habitants lors de deux réunions publiques :

→ à **Pleyben**, salle de l'Arvest (17 rue de l'église) le 27 janvier 2022 à 18h30.

→ à **Plomodiern**, salle communale (place Saint-Yves), le 10 février 2022 à 18h30.

Le PADD formule le projet politique en matière d'aménagement du territoire. Quelles tendances accompagner ? Enrayer ? Encourager ? A travers lui se dessine l'avenir

de l'intercommunalité à l'horizon de 20 ans. Il s'agit de définir un destin collectif pour la CCPCP, qui cherche à tenir compte des dynamiques spécifiques de chaque commune. La méthodologie choisie pour l'élaboration du PADD vise à prendre en compte autant que possible les volontés communales. L'objectif est de faire co-exister les différentes ambitions tout en assurant la cohérence du travail produit à l'échelle du territoire communautaire.

En attendant la mise en application du nouveau PLUi, prévue au plus tôt début 2024, ce sont les documents d'urbanisme de chaque commune qui restent en vigueur. Il est donc important de se rapprocher de sa commune pour connaître les règles applicables à sa parcelle.

On vous informe :

- Des panneaux d'expositions, visibles à l'intercommunalité et de manière itinérante dans les mairies,
- Des synthèses présentant chaque étape de l'élaboration du PLUi disponibles avec le registre proposé dans chaque mairie et au siège communautaire

Adressez vos remarques :

- Écrivez vos suggestions dans les registres disponibles en mairie et au siège communautaire
- Adressez un courriel à l'adresse : plui@ccpcp.bzh

Travaux sur la commune.

Pour toutes celles et ceux qui traversent Dinéault depuis plusieurs semaines, il est difficile de ne pas voir cet immense échafaudage qui entoure l'église ainsi que les barrières de protection qui délimitent les zones de travaux et de stockage de matériaux. Pourtant si cet enchevêtrement de tubes et de barres est spectaculaire à l'extérieur, il l'est tout autant à l'intérieur, car il permet d'accéder au plafond et naturellement à la toiture. Le sol et les statues ont été protégées et le démarrage des travaux a pu se faire avec toutes les sécurités que ce genre de chantier impose. Pour l'heure, les objectifs sont concentrés sur la charpente du bâtiment. Trois étapes seront nécessaires pour travailler l'ensemble. Le premier tiers est en cours : ardoises et voliges ont été enlevées, permettant de découvrir l'état des pannes et des poutres. A ce sujet, les images parlent plus que les mots ...



Les diagnostics déjà posés par M. Pietr CANDIO, architecte, se vérifient.

La photo de droite est marquée par l'usure importante des traverses se trouvant sur le passage des cordes faisant sonner les cloches. C'est dire le nombre de fois dont il en a été fait usage !...

Visuellement, l'image de gauche montre que l'état des fermes n'est pas bon et nécessitera la pose de nouvelles en remplacement des plus touchées. C'est cette opération qui est en cours pour les semaines à venir. Elle comporte un protocole particulier : elle nécessite la mise en place et la fabrication de plots de béton en assise sur le mur principal aux endroits déjà repérés, de part et d'autre de la nef. Ce sont ces plots qui recevront les nouvelles fermes. Tout ceci requiert une continuation des préparations charpentes hautes de combles en coordination avec le lot maçonnerie car la rentrée prévoit la pose des 3 premières fermes nouvelles. A noter que des bâches neuves ont été mises dans la nef. Le remaniement se fera très rapidement. Il ne faut pas oublier le drainage des départs de lambris de voûte. Et voilà donc le programme des prochaines semaines. Pour l'instant tout se déroule selon le plan prévu.

Pour mémoire, 6 lots de travaux ont été référencés et attribués aux entreprises suivantes : 1 – La maçonnerie : A.R.T Groupe VILLEMIN à CHATELAUDREN (22170), 2 – L'échafaudage : LV TEC, l'agence de Nantes à BOUGUENAIS (44 340), 3 – La charpente : CRUARD à SIMPLE (53360), 4 – La couverture : Eurl MOAL à GUIPAVAS (29490), 5 – L'électricité : CGV Energie à LA VERRIE (85130) et enfin 6 – Campanaire (relatif aux cloches) : MACE à TREGUEUX (22950).

Rappelons également le budget nécessaire à cette réalisation : 692 724 € qui se décomposent en 2 phases, la première pour 408 975 €, la seconde pour 283 748 €. Le plan de financement établi comprend plusieurs points et notamment les

subventions demandées ou obtenues (voir p 4). Outre l'autofinancement il intègre également la réalisation d'un emprunt de 500 000 € pour une durée de 25 années. Et pour l'accompagner, l'idée d'établir une convention avec la « Fondation du Patrimoine » a émergé, avec l'objectif de lancer une campagne de dons. Première organisation privée de France dédiée à la sauvegarde du patrimoine de proximité, la Fondation est un organisme sans but lucratif et reconnue d'utilité publique. Depuis l'origine, elle a soutenu plus de 30 000 projets sur tout le territoire et généré plus de 2 milliards de travaux permettant, chaque année, la création ou le maintien de 3 500 emplois. « Être au service de tous ceux qui aiment et défendent la grande richesse du patrimoine français, valoriser les métiers du patrimoine, s'assurer de la transmission des savoir-faire auprès de la jeunesse, en contribuant très concrètement à la vie économique et sociale des territoires, c'est le cœur des missions de la Fondation du Patrimoine ». C'est ainsi que cette convention a été signée le 17 décembre à la mairie de Dinéault,

par Christian HORRELOU, Maire et Jean-Pierre GOUAVEC, délégué départemental-adjoint de la Fondation du Patrimoine.

Souhaitons que le premier objectif de dons de 30 000 € soit atteint.

Alors donnez...



Comité des Fêtes Marché de Noël Décembre 2021.

Le Comité des Fêtes a organisé ce dimanche 5 décembre sa première manifestation de l'année... Les conditions de convivialité n'étaient pas nécessairement présentes compte tenu de la situation sanitaire et des obligations contraignantes du moment (Pass, masques...). Le Père Noël, par exemple, n'a pas pu distribuer ses friandises habituelles aux enfants ! Par ailleurs, la simultanéité d'autres Marchés de Noël voisins pouvait faire craindre une désaffec-



tion du public. Pourtant, plus de 300 personnes ont franchi l'entrée de la salle de La Tour d'Auvergne pour découvrir les offres d'une quinzaine d'exposants. L'odeur chaude des crêpes confectionnées par les Parents d'élèves de l'école P. Douguet et les arômes du vin chaud servi au bar créaient rapidement une ambiance détendue. Outre les pyrogravures et les jouets en bois créés quasiment en direct, l'école Sainte Anne proposait des décorations de Noël fabriquées par le talent et les doigts agiles des bénévoles, Générations Mouvement Sant Dispar étalait ses magnifiques tricotés qu'ils soient gants, bonnets, chaussettes ou chaussons nés sur les aiguilles de quelques volontaires. Un peu plus loin, bijoux, broderies personnalisées, chapeaux, produits naturels ou de confection fermière attiraient le chaland. Même les fromages de montagne, notamment du Jura et les produits du Pays Basque faisaient partie du voyage. Somme toute, une bonne journée !

D'autre part, ce bulletin est aussi l'occasion de renouveler l'appel aux bénévoles pour reformer un bureau de conseil d'administration et relancer les activités du Comité des Fêtes. Des décisions seront à prendre rapidement et plus particulièrement l'organisation des Fêtes de la Pentecôte avec ses courses cyclistes et son feu d'artifice. Si les conditions sanitaires le permettent, une réunion publique devrait être programmée au début de l'année 2022...

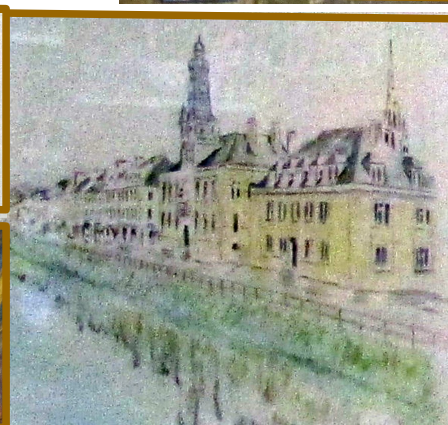
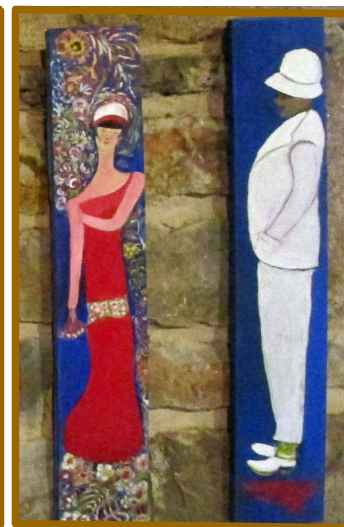
(Texte et Images : Guy LE FLOC'H)

La BIBLIOTHEQUE expose.

La peinture est une forme artistique dont les diverses techniques consistent à appliquer manuellement ou mécaniquement, sur une surface, des couleurs sous forme de pigments mélangés à un liant ou un diluant. Les artistes peintres s'expriment sur des supports tels que la toile, le papier, le bois, etc. Ouvrage de représentation ou d'invention, la peinture peut être naturaliste et figurative, ou abstraite. Elle peut avoir un contenu narratif, descriptif, symbolique, spirituel, ou philosophique. Ainsi présenté, l'art – car c'est un art – paraît facile. Pourtant, les talents s'expriment différemment et chacun apporte son style, son coup de crayon, ses couleurs, sa pose du pinceau, sa vision de ce qu'il espère reproduire ou créer, sur ce qui n'est d'abord qu'un support nu. C'est là que va naître une œuvre. Et lorsque l'on parle de talent, il n'est guère nécessaire de trop s'éloigner de chez nous. Découvrir, regarder et se laisser séduire...

Du **18 décembre au 28 janvier**, cinq peintres originaires de Dinéault (Philippe BITTEL, Françoise CORBEL, Alice DOARE Léna MYROSHNIKOV, Marie Annick POTARD) exposent leurs œuvres à la bibliothèque communale. Styles différents, techniques variées : peinture à l'huile, pastel, aquarelle.... accrochent agréablement l'œil des visiteurs. L'équipe des bénévoles se réjouit des visites que cette exposition suscite.

Alice DOARE devant le « mur de toiles »



(Texte : l'Equipe des Bénévoles. Images : Guy LE FLOC'H)

ATTENTION : Les différents rendez-vous ou manifestations prévues sont tributaires de l'évolution de la situation sanitaire.

CONFÉRENCES EN PRESENTIEL - SANS INSCRIPTION

Vendredi 28 janvier MEMOIRE – GRATUIT.

« Ma mémoire, j'y tiens ». Comprendre le fonctionnement et le vieillissement normal de la mémoire et la préserver.

CHATEAULIN Salle des Fêtes de la mairie.

LES RENDEZ-VOUS WEB DE VAS-Y. - GRATUIT.

ATELIERS ACTIVITE PHYSIQUE – STRETCHING

Les lundis 3, 10, 17, 24, 31 Janvier – 10h30-11h00. Marin, enseignant en activité physique adapté de l'association Activ'sport, vous propose une séance de stretching pour délier les articulations et étirer à tour de rôle les différents muscles du corps. Une pratique essentielle pour retrouver sa souplesse et se relaxer en douceur.

. Inscriptions et renseignements complémentaires : vas-y@ildys.org ou 06. 16. 45. 96. 75



**Ateliers
« Mémoire »
Dinéault**

**Ateliers à DINEAULT, les
lundis matin de 10h30 à
11h30 les 21 février,
7/14/21/28 mars et 4 avril.**



L'association BRAIN UP propose les « **ATELIERS du SOMMEIL** » Une conférence se déroulera le vendredi 25 février 2022 à la salle Ménéz Ty Lor de 10 h à 12 h. Les ateliers seront mis en place les vendredis 4, 11, 18 et 25 mars 2022 ainsi que les vendredis 1er et 8 avril 2022. Un atelier de suivi le 1er juillet 2022 clôturera le cycle. En présentiel, le PASS sanitaire sera exigé.

Inscription obligatoire au 02.98.26.00.55.



Malgré les divers messages de demandes, l'ADMR « Les Rives de l'Aulne et Le Porzay » peine à recruter le personnel nécessaire à l'accomplissement de leur mission, laissant quelques communes en risque de désherence. A ce jour Dinéault fait état déjà d'un manque de quelques 150 heures d'appui à l'aide à domicile.

L'ADMR persiste donc dans sa proposition de recrutement sur le territoire d'H/F pour un poste d'aide à domicile sur différents secteurs de l'association et plus précisément sur PLOMODIERN, St NIC, DINEAULT, TREGARVAN ou CHATEAULIN. Détails du poste : Vous intervenez au domicile de nos bénéficiaires en les aidant dans les actes de la vie courante : - Entretien du logement et/ou du linge, - Préparation des repas, - Accompagnement aux courses, - Accompagnement extérieur, - Stimulation intellectuelle, - Aide au lever, au coucher...

Véhicule indispensable et Pass Sanitaire obligatoire. Type de contrat : CDD et/ou CDD Temps partiel selon vos choix.

Salaire conventionnel avec majoration des heures travaillées le dimanche. Travail un week-end sur trois suivant les territoires. Débutant accepté, Tutorat et mise en situation professionnelle avant la prise de poste. Prise en charge des km inter vacation (0,35€) et aller-retour par jour domicile (0,21€), ainsi que le temps de déplacement compris dans votre temps de travail. Pour tous renseignements complémentaires : 02 98 16 61 59. Mail : lesrivesdelaulne@admr29.fr



ÉLECTIONS 2022. RECENSEMENT

Inscriptions sur les listes électorales.

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de le faire ! Pour l'élection présidentielle (10 et 24 avril 2022), vous avez jusqu'au mercredi 2 mars pour vous inscrire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie. Concernant les élections législatives (12 et 19 juin 2022), vous avez jusqu'au mercredi 4 mai (en ligne) et vendredi 6 mai (mairie). Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. Vous pouvez vous inscrire : - En ligne, grâce au téléservice disponible sur servicepublic.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés. - En mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'un justificatif d'identité.

Recensement obligatoire :

La loi du 28 octobre 1997 institue pour tous les jeunes Français, garçons et filles, un parcours de citoyenneté obligatoire qui vous accompagne dans la découverte de vos droits et devoirs. Vous devez vous faire recenser dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire, à la mairie de votre domicile. Pour effectuer cette démarche, vous devez produire une pièce d'identité et le livret de famille. Une adresse mail et un n° de téléphone de contact vous seront aussi demandés Seul le recensement permet la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), environ 9 mois après. Il permet également votre inscription d'office sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.



MINISTÈRE DES ARMÉES



Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont accessibles en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE). A partir du 1er janvier 2022, la SVE s'appliquera aux demandes d'autorisation d'urbanisme, avec l'obligation pour toutes les communes d'être en capacité de recevoir les permis de construire et les déclarations préalables sous forme numérique. Cependant, à Dinéault, (commune de – de 3 500 habitants), la possibilité de déposer des dossiers « papier » reste possible.



L'année 2021 aura été dans la continuité de 2020 avec l'angoisse permanente de la pandémie. Nous avons eu la chance de trouver un jeune médecin qui s'est installé sur la commune. Merci à lui, à nos pharmaciennes et nos infirmières, en première ligne, de nous apporter une offre de soins de qualité. Nous espérons l'année dernière la concrétisation de nombreux projets auxquels nous pourrions coopérer. Malheureusement, la coopération n'est pas un terme qui s'applique à l'équipe municipale de Dinéault au-delà du maire et de quelques adjoints.

Quelques points importants cette année :

Tarifs de la cantine scolaire :

Visiblement la tarification de la cantine ne fait pas l'unanimité au sein de notre commune aussi il nous semble indispensable de rassurer les inquiets. Rappelons tout d'abord que son financement n'est pas du ressort de la mairie mais pris en charge par l'État, son but est uniquement social afin que chaque enfant scolarisé profite d'un repas équilibré chaque jour (le barème tient compte du quotient familial attesté par la CAF).

Cette mesure n'est cependant pas suffisante à nos yeux, c'est pourquoi nous avons proposé :

- pour plus d'équité que le malus appliqué en cas de non inscription d'un enfant soit le même pour tout le monde à savoir 1 €.
- une dégressivité plus marquée entre les différents tarifs.

Le PLU :

Le PLU de la commune doit être finalisé cette année. Nous vous invitons dès à présent à consulter le document graphique disponible en mairie pour prendre connaissance des éléments qui concernent votre ou vos parcelles (zonage, servitudes, etc...). Si vous avez des remarques sur ces informations, n'hésitez pas à en faire part au commissaire enquêteur lors de l'enquête publique qui devrait avoir lieu au mois de février.

L'épicerie :

L'épicerie a fermé en fin d'année dernière. Nous remercions M. CLIQUE d'avoir tenu l'épicerie dans cette période difficile et lui souhaitons une bonne continuation. Nous espérons vivement sa réouverture cette année, c'est un commerce essentiel pour la commune.

Toute l'équipe « Vivre ensemble » vous souhaite une très belle année à vous et à vos proches.

(Texte, Morgane MENEZ, Odile CANQUETEAU, Patrice HASCOËT)

ATTENTION : Les différents rendez-vous ou manifestations prévues sont tributaires de l'évolution de la situation sanitaire.

VENDREDI 18 FÉVRIER 2022

DINEAULT

Salle des Jeunes
près de la Salle de la Tour
d'Auvergne.

14-17
ANS

SOIRÉE

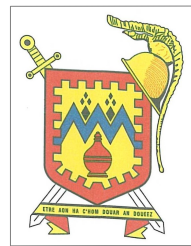
RACLETTE

BLIND TEST

Organisée par Polysonnance

19H-22H

GRATUIT



La commune de Dinéault a souhaité proposer des activités aux Jeunes.

C'est pourquoi nous avons pris contact avec l'association Polysonnance de Châteaulin, afin que des soirées Jeunes soient organisées dans la commune.

Ces soirées, organisées par les animateurs de Polysonnance, seront l'occasion d'une première prise de contact avec les Jeunes afin de connaître leurs attentes et leurs désirs en matière d'animation à Dinéault (soirées, jeux, sorties...)

Les dates proposées pour ces soirées, qui se dérouleront à la salle des Jeunes de Dinéault (près de la salle de la Tour d'Auvergne), sont :

- **Le vendredi 18 février, de 19h à 22h pour les jeunes de 14 à 17 ans, soirée raclette et Blind Test.**
- **Le vendredi 1er avril, de 18h30 à 21h30 pour les jeunes de 11 à 13 ans, soirée Croque-Monsieur et Blind Test.**

Nous invitons tous les Jeunes de la commune situés dans ces tranches d'âge et intéressés par ces soirées gratuites, à s'inscrire par téléphone ou SMS au 02-98-86-13-11 ou au 06-87-01-21-28.

Merci d'en parler autour de vous !

(Texte : Marie-Louise BURLLOT)



Merci de vous inscrire :

par téléphone ou SMS au
06 87 01 21 28
ou **02 98 86 13 11**